

Les Portes
du Ventoux
Mormoiron



PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS



DICRIM DE LA VILLE DE MORMOIRON

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS**

ÉDITION 2022



Régis SILVESTRE

MAIRE

La prévention des risques majeurs naturels ou technologiques est une mission de première importance pour la commune et il est nécessaire de se préparer à affronter une situation de crise et d'y répondre par des moyens humains et matériels adaptés aux circonstances.

La bonne connaissance de ces risques et des moyens mis en œuvre pour y faire face est une des conditions pour préserver notre sécurité et notre environnement. Elle doit nous permettre d'être solidaires dans l'action en offrant la meilleure des réponses en matière de rapidité et d'efficacité

Cette plaquette a pour vocation de vous informer sur les risques majeurs existant sur le territoire de la commune et auxquels vous pourriez être confrontés. Je ne peux que vous conseiller de la lire attentivement et de la conserver précieusement. Elle vous permettra, en cas d'urgence, d'accéder rapidement aux consignes de sécurité et d'adopter les meilleurs réflexes

Sachez que notre commune dispose également d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

**Pour votre sécurité
conservez ce fascicule.**

RÉGIS SILVESTRE



Patrick CHAVADA

**1^{er} ADJOINT
EN CHARGE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

La sécurité de la population est l'élément prépondérant de tout élu mais chaque citoyen doit être aussi acteur de sa propre sécurité en se préparant à faire face aux événements du quotidien mais aussi majeurs qu'il soit climatique, technologique, sanitaire...

Ce DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs a pour objectif de lister les risques de la commune de Mormoiron et vous apporter des éléments en termes de préparation avec la possibilité de confectionner un kit d'urgence en situation de crise.

À chaque risque identifié vous trouverez des conseils avant, pendant et après la crise. Notre commune est dotée d'un système d'alerte de la population et je vous invite à vous y inscrire afin que vous soyez averti au plus tôt d'évènement particulier à venir ou en cours sur la commune.

L'information préventive contribue en outre à construire une mémoire collective et à assurer le maintien des dispositifs d'aide, de réparation et de résilience.

Patrick CHAVADA

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **UNE FAIBLE FRÉQUENCE** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes
- **UNE ÉNORME GRAVITÉ** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

Il existe deux grandes catégories de risques :

- **LES RISQUES NATURELS** : inondations, séismes, éruptions volcaniques, mouvements de terrain, avalanches, feux de forêt, cyclones et tempêtes ;
- **LES RISQUES TECHNOLOGIQUES** : risque nucléaire, risque industriel, risque de transport de matières dangereuses et risque de rupture de barrage.

INNONDATION.....	2
FEU DE FORÊT.....	4
MOUVEMENT DE TERRAIN.....	7
SISMIQUE.....	8
CLIMATIQUE.....	10
SANITAIRE.....	12
RADON.....	14
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE.....	
15	
PLAN COMMUNAL DE SÉCURITÉ.....	
16	
CONSIGNES	
PLUIE-INNONDATION.....	19
FICHE CONSIGNES.....	20
DÉFIBRILATEUR.....	21
UTILES.....	21



ALÉA + ENJEUX + = RISQUE MAJEUR

INNONDATIONS



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

- Inondations et coulées de boues le 26 août 1986
- Inondations et coulées de boues du 6 au 12 janvier 1994
- Inondations et coulées de boues du 9 au 10 octobre 2001
- Inondations et coulées de boues du 1^{er} au 4 décembre 2003
- Inondations et coulées de boues le 14 décembre 2008

ÇA S'EST PASSÉ SUR LA COMMUNE !



**LA COMMUNE EST RÉGULIÈREMENT
SOUMISE À DES ORAGES VIOLENTS
QUI NÉCESSITENT DES ALERTES MÉTÉOROLOGIQUES
DE VIGILANCE JAUNE, ORANGE VOIRE ROUGE**



Les bons RÉFLEXES

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches où d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings





RISQUES INONDATIONS

VOUS ÊTES DANS UNE ZONE EXPOSÉE AUX INONDATIONS.

Votre habitation peut rapidement se retrouver entourer par les eaux.

En vigilance météo **orange** ou **rouge**, le serveur d'appel de la Mairie vous informera, pensez à vous inscrire c'est gratuit. www.mormoiron.com cliquez sur : système d'alerte de la population.

Ce document a pour objectif de **vous donner les consignes en cas d'ordre d'évacuation** par la municipalité via les forces de l'ordre, la police municipale, des élus ou les sapeurs-pompiers.

AVANT L'ÉVÉNEMENT : VIGILANCE ORANGE OU ROUGE POUR ORAGE VIOLENT.

- Garez votre véhicule en dehors de la zone inondable.
- Soyez prêt à évacuer en tout temps
- Mettre hors de portée de l'eau les équipements et biens sensibles.
- Établissez une liste des biens : papiers personnels, factures, photos, actes notariés... Il est conseillé de numériser en amont ces papiers importants et de les sauvegarder dans un drive accessible d'où que vous soyez. Si ce n'est pas possible, rangez-les à l'abri.
- S'informer en écoutant les médias et réseaux sociaux en plus des éléments de la municipalité.
- Identifier une zone refuge (étage...)
- Si vous n'avez pas d'endroit où vous mettre à l'abri, évacuez les lieux avant qu'il ne soit trop tard. N'attendez pas que les accès soient coupés.
- **En vigilance ROUGE** : Évacuer votre habitation.

PENDANT L'INONDATION.

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches où aller chercher les enfants à l'école.
- Se réfugier en hauteur (étage, toiture...).
- Ne pas évacuer en voiture, ne pas s'engager sur une route inondée.
- En cas de secours urgent, contacter le 112.
- Coupez l'électricité et fermer le gaz.
- Mettre hors de portée de l'eau les meubles et objets précieux.
- Se soucier de ses voisins, proches.

SI ORDRE D'ÉVACUATION
Laisser votre portail ouvert
AFIN QUE LES POMPIERS
puissent accéder au besoin.

EN CAS D'ORDRE D'ÉVACUATION ou EN VIGILANCE ROUGE
vous devez vous rendre à la salle de La Ruche (à côté de la gendarmerie).
OÙ VOUS SEREZ PRIS EN CHARGE

CONTINUEZ DE FAIRE PREUVE DE PRUDENCE ET SUIVEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS LOCALES.

- Ne regagnez pas votre domicile avant d'en avoir reçu l'autorisation.
- Communiquez avec les autorités locales si vous ne pouvez regagner votre domicile et avez besoin d'hébergement temporaire.
- Soyez prudent dans les endroits inondés, car il peut y avoir des effondrements, des cavités, des bouches d'égout sans plaque.

FEU DE FORÊT



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

- On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou préfectoral arborés est détruite. Les feux se produisent surtout pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation, des sols et de l'atmosphère sont favorables aux incendies. Les espaces situés à moins de 200 mètres des massifs sont également sensibles aux feux de forêts.

RÉGLEMENTATION

- **L'emploi du feu est interdit** à toute période de l'année sauf dérogation conformément à l'arrêté 2013354-0004 du 20 décembre 2013.
- **Les obligations légales de débroussaillage (OLD)** visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (art. L134-6 du Code forestier). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le Maire, lui, assure le contrôle de l'exécution des OLD.

ÇA S'EST PASSÉ SUR LA COMMUNE ! LE 27 AOÛT 2008 HAUTE BRIGUIÈRES



Les bons RÉFLEXES

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide
- Sans vous exposer, attaquer le feu si possible

DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture

UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

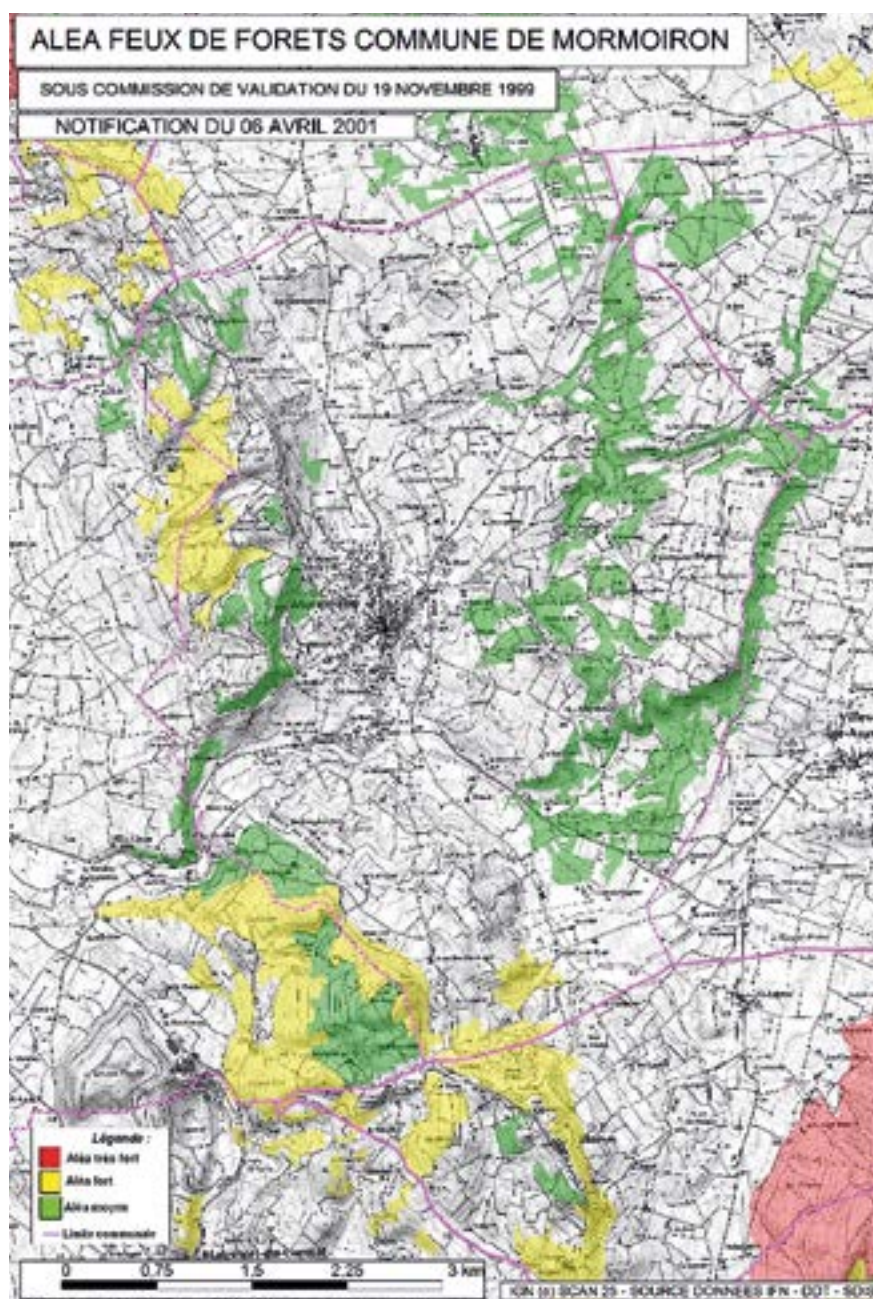
- Sortir protégé
- Éteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile
- Inspecter son habitation et surveiller les reprises
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

MESURES DE GESTION DU RISQUE

Pendant l'été, la pénétration, la circulation et le stationnement dans les massifs forestiers sont Réglementés. L'information sur le niveau de danger feu de forêt (de vert à rouge), les possibilités d'accès aux massifs (cartes des massifs), de réalisation de travaux ou manifestations, est disponible sur le site de la préfecture www.vaucluse.gouv.fr ou via la borne 04 28 31 77 11.

La surveillance forestière estivale des massifs forestiers est assurée par des patrouilles terrestres (Comité communaux feux de forêt - Office National des Forêt) et une surveillance aérienne.

La réalisation des obligations légales de débroussaillage (OLD) est indispensable pour faciliter l'intervention des pompiers et protéger les personnes et les biens.



CONSIGNES DE SÉCURITÉS À RESPECTER

DÉGAGER
LES VOIES D'ACCÈS

RENTER
DANS UN BÂTIMENT
EN DUR

COUPER
GAZ ET ÉLECTRICITÉ

FERMER LES VOLETS

NE PAS TÉLÉPHONER

S'ÉLOIGNER DU FEU

NE PAS PRENDRE
LA VOITURE

LAISSER
LES ENFANTS À L'ÉCOLE

LIENS UTILES

Base de données
pour les incendies de forêts

www.promethee.com





RISQUES FEUX DE FORÊT

**Vous êtes dans une zone exposée en cas de feu de forêt dans le limon.
Votre habitation peut rapidement se retrouver dans les fumées
voire directement menacées par le feu.**

Ce document a pour objectif de **vous donner les consignes en cas d'ordre d'évacuation** par la municipalité via les forces de l'ordre, la police municipale, des élus ou les sapeurs-pompiers.

PENDANT UN FEU DE FORÊT

- Soyez prêt à évacuer en tout temps. Évacuez votre maison si on vous demande de le faire.
- Garez votre véhicule de manière à pouvoir quitter votre domicile en marche avant.
- Fermer les volets et les fenêtres fermées et garder vos objets de valeur à portée de main, prêts à être chargés dans la voiture en cas d'évacuation.
- Si vous n'évacuez pas, évitez de rester dans la fumée en fermant toutes les portes et les fenêtres de votre domicile.
- Au besoin arroser votre jardin, votre toiture pour réduire au minimum les dommages dus aux flammes.
- Éloignez tous les matériaux combustibles de la maison (salon de jardin, voiture...), y compris le bois de chauffage
- Tenez les barbecues au propane à l'écart, loin des bâtiments. Mettre les bouteilles de gaz dans la piscine au besoin
- Si ordre d'évacuation laisser votre portail ouvert afin que les pompiers puissent accéder au besoin et allumer les éclairages extérieurs.

**En cas de besoin de secours urgent
contacter le 112.**

EN CAS D'ORDRE D'ÉVACUATION

**Sur décision des autorités locales vous devez vous rendre :
Au Stade de Mormoiron, avenue des Roches Blanches.**

Dans un 2^e temps, vous serez dirigés sur une salle d'accueil où vous serez pris en charge

CONTINUEZ DE FAIRE PREUVE DE PRUDENCE ET SUIVEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS LOCALES.

- Ne regagnez pas votre domicile avant d'en avoir reçu l'autorisation.
- Communiquez avec les autorités locales si vous ne pouvez regagner votre domicile et avez besoin d'hébergement temporaire.
- Soyez prudent dans les endroits ayant été touchés par les flammes, car ils peuvent comporter des dangers, notamment des points chauds qui peuvent s'embraser soudainement.

MOUVEMENT DE TERRAIN



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

- Risque identifié par le PPR Mouvements de terrain de Morroiron prescrit le 15 septembre 2000. Les risques pour les personnes et les biens immobiliers à prendre en compte découlent de phénomènes de glissements de terrain, de chutes de blocs et des affaissements/effondrements notamment consécutifs à l'exploitation de matière première en galerie ainsi que les tassements dus à des alternances d'humidification-dessiccation sur des sols argileux gonflant.

DÉFINITION

- Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins, du sous-sol. Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, séisme...) ou anthropique (exploitation des matériaux, déboisement, terrassement...). Les mouvements lents entraînant une déformation progressive des terrains affaissements, les gonflements des argiles. pas toujours perceptibles par les mouvements rapides se propagent de manière brutales et soudaines. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

ÇA S'EST PASSÉ SUR LA COMMUNE !



Les bons RÉFLEXES

PENDANT L'ÉVÈNEMENT À L'INTÉRIEUR

- Se protéger la tête avec les bras
- S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble Solide

PENDANT L'ÉVÈNEMENT À L'EXTÉRIEUR

- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

CONSIGNES DE SÉCURITÉS À RESPECTER

D'ABRITER
SOUS UN MEUBLE



ÉVACUER
LES BÂTIMENTS



ÉCOUTER LA RADIO



COUPER
GAZ ET ÉLECTRICITÉ



S'ÉLOIGNER
DU DANGER

SÉISME



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

- Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.
- Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire National en cinq zones de sismicité croissante en Fonction de la probabilité qu'un séisme survienne (Décret 2010-1254 et 2010-1255).
- La commune de Mormoiron est située en zone de sismicité modérée (3), la plus élevée en France.

MAGNITUDE ET INTENSITÉ

- **Intensité** : Echelle descriptive des effets et métropolitaine.
- **Magnitude** : Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.

ÇA S'EST PASSÉ SUR LA COMMUNE !

Notre église a été ébranlée lors du tremblement de terre du 11 juin 1909 de Lambesc (13) si bien qu'elle a été ceinturée d'une attelle de béton.



Les bons RÉFLEXES

CONSIGNES DE SÉCURITÉS À RESPECTER

S'ABRITER
SOUS UN MEUBLE

•
COUPER
GAZ ET ÉLECTRICITÉ

•
ÉVACUER
LES BÂTIMENTS

•
S'ÉLOIGNER
DU DANGER

•
NE PAS TÉLÉPHONER

•
PAS DE FLAMME
NI D'ÉTINCELLE

•
RESTER
HORS DES BÂTIMENTS

•
LAISSER
LES ENFANTS À L'ÉCOLE



LIENS UTILES

Bureau Central
Sismologique Français
www.franceseisme.fr

Réseau National
de surveillance sismique
<http://renass.unistra.fr/>

MESURES DE GESTION DU RISQUE

- La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.
- Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme, les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.



Les bons RÉFLEXES

PENDANT L'ÉVÈNEMENT À L'INTÉRIEUR

- Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou un meuble solide, s'éloigner des fenêtres.

PENDANT L'ÉVÈNEMENT À L'EXTÉRIEUR

- Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)

PENDANT L'ÉVÈNEMENT EN VOITURE

- S'arrêter et ne pas descendre avant la fin de la secousse

APRÈS

LA PREMIERE SECOUSSE

- Se méfier des répliques
- Couper le gaz et l'électricité
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis.

APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais.

CLIMATIQUE



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

- Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.
- Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...
- Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule
- La commune a connu une tempête du 6 au 10 décembre 1982

ÇA S'EST PASSÉ SUR LA COMMUNE !



Vent violent 2021



Neige 2015

Les bons RÉFLEXES

NEIGE ET VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagements des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol.

CANICULE

- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire

MESURES DE GESTION DU RISQUE

- La carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6 heures et 16 heures, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relayent l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.
- Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.
- Des mesures spécifiques de protection peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique « grand froid », canicule...



DES COULEURS POUR IDENTIFIER LE NIVEAU DE RISQUE

Rouge : Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Orange : Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Jaune : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vert : Pas de vigilance particulière.

Les bons RÉFLEXES

ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers.

GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de

TEMPÊTE AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

PENDANT

- Ne sortir en aucun cas, débrancher les appareils électriques

APRÈS

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture...)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux, ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



DÉFINITION

- C'est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition de l'Homme ou de l'animal à une source de contamination. On peut également définir le risque sanitaire comme une menace pour l'état de la santé de la population humaine ou animale conjuguée à une déstabilisation des pouvoirs publics chargés de la sécurité sanitaire.
- Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme.
- Les contaminants (ou dangers) peuvent être classés en 3 familles :
 - Les contaminants biologiques, appelés aussi agents pathogènes, tels que les champignons, les bactéries, les virus, les parasites. On peut y associer les vecteurs responsables de la transmission d'agents pathogènes à l'homme et à l'animal tels que moustiques, rats, ...
 - Les contaminations chimiques tels que les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines,
 - Les contaminations physiques : les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit et les températures extrêmes (froid, chaleur).
- Les contaminants sont de nature à porter atteinte à la santé des hommes, des animaux, et des végétaux, à la chaîne alimentaire, au commerce des animaux et des végétaux.

MESURES DE GESTION DU RISQUE SANITAIRE EN SANTÉ HUMAINE

La gestion des risques sanitaires se traduit par :

- L'élaboration de normes garantissant un niveau élevé de protection sanitaire et de règles encadrant certaines activités (normes, lois, guides de bonnes pratiques, autorisations, décisions de police sanitaire)
- La production de plan de réponses aux urgences sanitaires et aux situations exceptionnelles (ex ; plan de pandémie grippale, plans blancs, plans biotox)
- L'information des populations et le développement d'une culture partagée du risque dans la société (ex : campagne de sensibilisation, éducation, ...)

ÉPIDÉMIE GRAVE

Une épidémie est la propagation rapide d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes, le plus souvent par contagion.

La pandémie est une épidémie, qui s'étend à la quasi-totalité d'un ou plusieurs continents. Une pandémie est susceptible de générer de nombreux malades et une désorganisation de la société.

Des gestes simples pour limiter les risques de transmission :

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon, ou à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique
- Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Se couvrir le nez et la bouche en éternuant
- Éviter les contacts avec les personnes malades
- Aux premiers doutes ou symptômes, s'adresser à son médecin traitant.





LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES

Le Chikungunya, la Dengue et le Zika sont trois maladies virales transmises par des moustiques. Le moustique *Aedes albopictus*, plus connu sous le nom de « moustique tigre », porteur potentiel de ces virus, est désormais implanté dans la majorité des communes du département.

Des moyens de prévention individuels et collectifs

La lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de ces maladies et leurs larves constitue l'un des principaux moyens d'éviter la transmission des virus.

Un arrêté préfectoral définit chaque année les actions à mener dans les zones concernées :

- Mise en place d'une structure de veille sanitaire qui recueille les signalements des cas (suspects ou confirmés) de dengue et de chikungunya ;
- Enquête entomologique (concernant les insectes) autour de chaque cas humain recensé ;
- Opérations de démoustication (traitements insecticides) éventuelles autour des habitations des malades et des établissements de santé.

Les bons réflexes à adopter pour éliminer les larves de moustiques chez soi

Au quotidien, pour diminuer le nombre de moustiques, la méthode la plus efficace consiste à supprimer les accumulations d'eau stagnante pouvant abriter des larves (gîtes larvaires) :

- Dans les jardins, **supprimer ou vider régulièrement les petits récipients** où l'eau peut stagner (vases, soucoupes des pots de fleurs) ou les remplir de sable humide. Retourner les arrosoirs ;
- Ranger à l'abri des averses tous les objets pouvant contenir de l'eau (pneus, bâches plastique, jeux d'enfants) ;
- Veiller à la bonne évacuation de la pluie (par exemple, en prévoyant une pente suffisante pour qu'elle ne stagne pas dans les gouttières). **Couvrir les bidons de récupération d'eau** d'une moustiquaire ou d'un tissu fin, pour les rendre inaccessibles.
- Dans les bassins d'ornement ou les réserves d'eau, les entretenir régulièrement et y introduire des poissons rouges, des gambusias ou des carpes, poissons friands de larves

Comment se protéger des piqûres ?

Les protections individuelles sont nécessaires : vêtements couvrants et amples imprégnés d'insecticide pour tissus, application de produits répulsifs conseillés par votre pharmacien, utilisation de diffuseurs électriques à l'intérieur des habitations...

POUR EN SAVOIR PLUS

Entente Interdépartementale
pour la démoustication
du littoral méditerranéen

www.eid-med.org



RADON



QU'EST-CE QUE LE RADON ?

- Le radon est un gaz naturel radioactif, inodore et incolore dont l'inhalation présente un risque pour la santé.
- Ce gaz provenant de la désintégration de l'uranium et du radium au sein de la croûte terrestre se diffuse dans l'air et se dissout dans l'eau. Il émet des particules rayonnantes, qui une fois inhalées se logent dans les voies respiratoires et favorisent l'apparition et le développement du cancer des poumons.
- La commune de Mormoiron est située dans une zone. Le risque radon établi à Mormoiron est de 2 sur 3.

OÙ SE LOCALISE-T-IL ?

- Sa présence et sa concentration ne sont pas homogènes sur le territoire : cela dépend des propriétés de la roche et du sol, et des caractéristiques des habitations (architecture, ventilation, chauffage...).

EN SAVOIR PLUS

Institut de Radioprotection
et de Sécurité Nucléaire

www.irsn.fr

Agence nationale de l'habitat

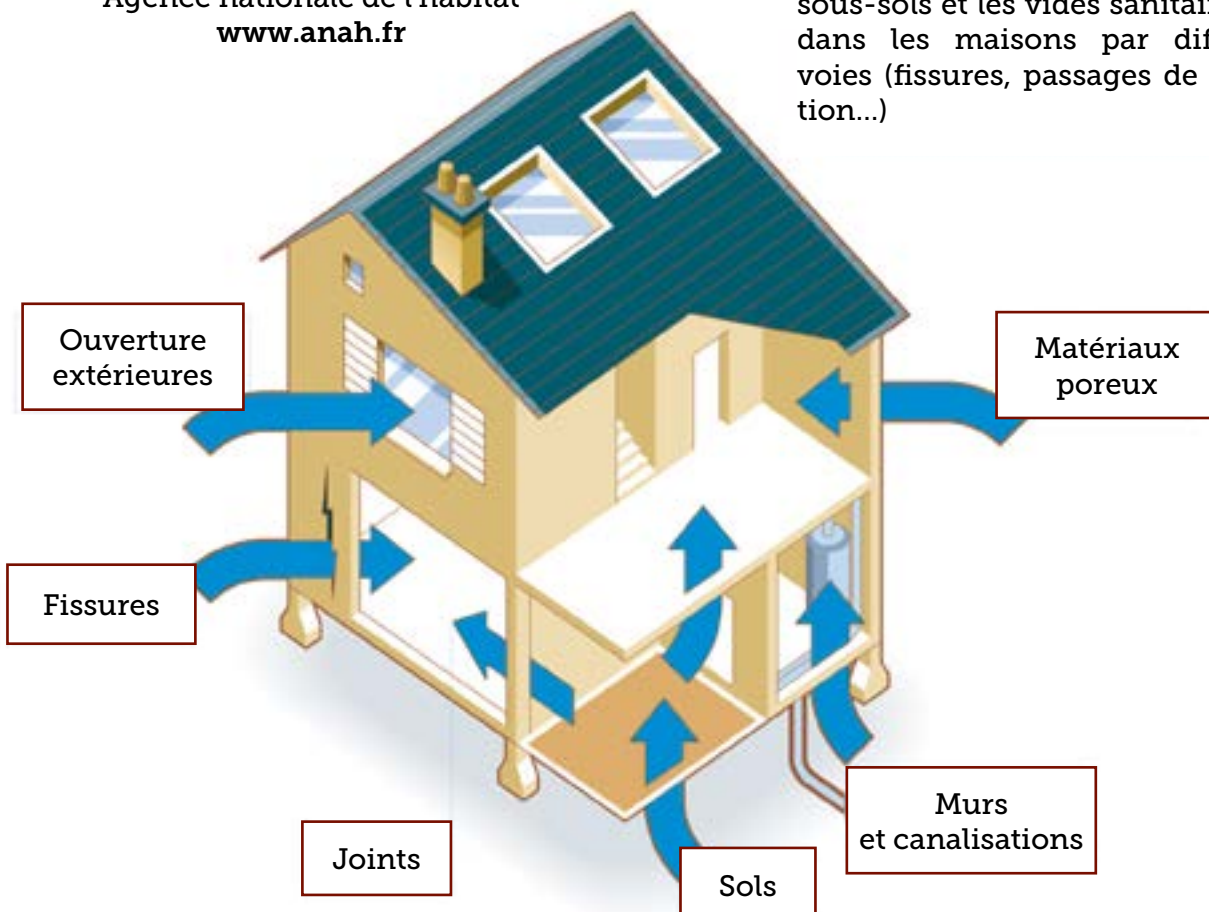
www.anah.fr

COMMENT S'EN PRÉVENIR ?

- Pour mettre en place des moyens de lutte, la teneur en radon de l'air doit être mesurée à l'aide d'un dosimètre.
- Selon les résultats de ce dépistage et des caractéristiques de l'habitation, les mesures concerneront l'amélioration :
 - De l'étanchéité (limitation du transit du radon par le sol),
 - De la ventilation (renouvellement de l'air),
 - Du système de chauffage (aspiration du radon).

LES VOIES D'ENTRÉE DU RADON

Le radon, qui s'accumule dans les sous-sols et les vides sanitaires, entre dans les maisons par différentes voies (fissures, passages de canalisation...)





RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER
si c'est impossible
2/ SE CACHER

Localisez le danger pour vous en éloigner

1 Enfermez-vous et barricadez-vous

Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

Ne vous exposez pas

2 Éloignez la lumière et coupez le son des appareils

3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

4 SINON, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes «Place_Beauvau» et «gouvernementfr»



Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est de « s'organiser pour être prêt » : **se préparer, se former, s'exercer, identifier et organiser par anticipation les principales missions** pour assurer la sauvegarde de la population et la protection des biens face aux événements importants ou majeurs qui pourraient survenir sur le territoire.

Le PCS contient un **diagnostic précis des aléas** (risques avérés) et des enjeux, un **recensement des moyens** (humains et matériels) et l'organisation communale de crise (Maire, élus, agents municipaux). Il organise l'alerte des populations et participe à leur information préventive des populations via le DICRIM.



SAUVEGARDER

MISSIONS DU MAIRE
 Informer, alerter, lettre à l'abri, soutenir, accompagner, ravitailler, reloger...



SECOURIR

Protéger, soigner, évacuer, sécuriser, médicaliser...



ORGANISATION DE LA GESTION DE CRISE :

L'organisation communale s'imbrique dans l'Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) mise en œuvre à l'échelon préfectoral.



COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir : sirènes, corne de brume...

ATTENTION : Le signal d'alerte ne renseigne pas sur la nature du danger. Il faut donc dès son déclenchement se mettre à l'écoute de la TV - radio ou des messages diffusés par haut-parleur, par l'automate d'appel

RADIO

France Bleu sur 100.4 / France Info sur 105.2

HAUTS-PARLEURS

INTERNET

La préfecture au travers de la téléphonie mobile et le système FR-ALERT permet d'informer sur la nature et la localisation d'un danger ou d'une menace et d'indiquer les actions et comportements à adopter pour se prémunir de ces dangers ou réduire autant que possible l'exposition aux effets de ces menaces. FR-ALERT est conçu pour alerter toute personne présente dans la zone d'alerte.

Il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes, peu importe l'endroit dans lequel vous vous trouvez et le téléphone portable que vous utilisez.

Pour les mêmes raisons, nul besoin de télécharger une application mobile.

AUTOMATE D'APPEL

L'automate d'appel est un outil d'alerte et d'information des populations.

L'inscription est gratuite pour la population. Cet outil permet de joindre l'ensemble des personnes enregistrées dans la base afin de leur fournir des informations sur l'évènement en cours et les consignes mais surtout de donner les consignes qui permettront à chacun de mieux se protéger. Il est déclenché à partir de la vigilance orange (hors canicule)

POUR S'INSCRIRE À L'AUTOMATE D'ALERTE

www.mormoiron.com

Rubrique système d'alerte à la population.



INSCRIVEZ-VOUS !



I

VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE DU DÉBUT D'ALERTE

un son montant et descendant d'environ 5 minutes

SIRÈNES

Se mettre à l'abri et écouter la radio

1 minute 41 secondes



Pause 5 secondes

1 minute 41 secondes



Pause 5 secondes

1 minute 41 secondes



CORNE DE BRUME

Se diriger vers les points de rassemblement (RISQUE BARRAGE)



Un signal sonore intermittent de 2 minutes

II

VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE DE FIN D'ALERTE

un signal sonore continu de 30 secondes

PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée.

Elle incombe évidemment aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer.

Le temps d'alerte avant la survenue d'un événement majeur est généralement court, si ce n'est inexistant, aussi pour être efficace le moment venu il est nécessaire d'avoir un minimum de préparation.

L'élaboration d'un **Plan Familial de Mise en Sécurité** permet à la famille de se préparer à réagir face à une période de crise de durée plus ou moins longue, d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.

VOUS POUVEZ ANTICIPER

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.



COMPOSITION DU KIT D'URGENCE

EAU ET NOURRITURE

Aliments longue conservation, petits pots pour bébé, barres énergétiques...

TROUSSE DE PREMIERS SECOURS

Pansements, bandages, ciseaux, désinfectant...

PHARMACIE

Traitements médicaux chroniques

LAMPE DE POCHE, RADIO

Avec piles de rechange ou appareils sans piles à dynamo

OUTILS DE BASE

Couteau multifonctions, sifflet, sacs-poubelles...

DOUBLE DES CLEFS

De la maison et de la voiture

BOUGIES

Avec allumettes ou briquet

ARGENT LIQUIDE

PAPIERS D'IDENTITÉ
Copie papier ou informatique des documents personnels (identité, assurance, livret de famille...)

Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès !

PLUIE-INONDATION

LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



JE M'INFORME

et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels



JE NE PRENS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS



JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES, de mes voisins et des personnes vulnérables



JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



JE NE SORS PAS

Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE



ROUTE INONDÉE

JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED

Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ils sont en sécurité

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle



J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

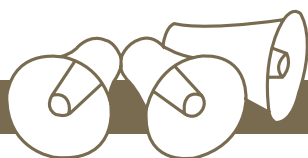
Radio et lampes de poche avec piles de recharge, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou 18 Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

pluie-inondation.gouv.fr #pluieinondation

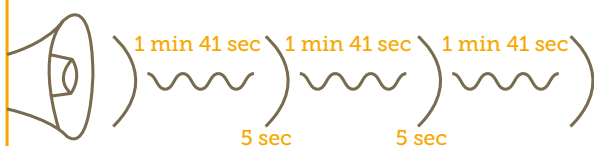
LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS



Alerte en cas de risques majeurs

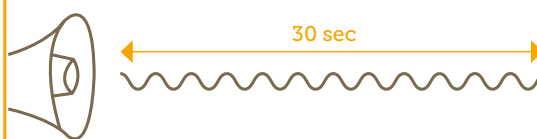
Vous entendez la sirène

Un son montant et descendant **3 fois, 1 minute et 41 secondes** séparées par un court silence



Vous entendez la fin d'alerte

Un son continu de **30 secondes**



Mettez-vous à l'abri du danger



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphoner pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.

Votre vie dépend de la rapidité d'application de ces consignes



Feu de forêt

Fermez volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés



Risque industriel

Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Mouvement de terrain

Éloignez-vous de la zone dangereuse



Transport de matières dangereuses

Éloignez-vous de la zone dangereuse



Inondation

Montez à pied dans les étages



Risque nucléaire

Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Séisme

Abritez-vous sous un meuble solide



Rupture de barrage

Gagnez immédiatement les hauteurs



N° Vert 0 800 427 366

appel gratuit depuis un poste fixe

Écoutez les consignes générales

UTILES

SITES INTERNET

Site officiel de la Mairie de Mormoiron

www.mormoiron.com

Site de la Préfecture de Vaucluse

www.vaucluse.gouv.fr

Site de Météo France

www.meteofrance.com

Portail de la prévention des risques majeurs

www.georisques.gouv.fr

Centre d'information
pour le prévention des Risques Majeurs

www.cypres.org

Météo France

france.meteofrance.com

NUMÉROS UTILES

Mairie de MORMOIRON

04 90 61 80 17

Préfecture de Vaucluse

04 88 17 84 84

Pompiers

18 ou 112

SAMU

15

Gendarmerie

17

Police Municipale

04 90 61 91 28

Météo France

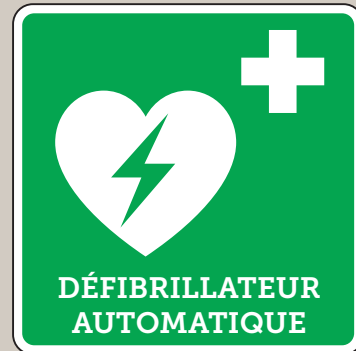
0 890 71 14 15



MAIRIE DE MORMOIRON

9, Place de la Mairie
84 570 MORMOIRON

accueil@ville-mormoiron.fr



SITE ÉQUIPÉ DE DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE

ACCÈS LIBRE 24 HEURES/24

Le cours à côté de la pharmacie.

Entrée école maternelle
(sauf juillet et août).

ACCÈS RESTREINT

Salle des Fêtes de la Ruche.

AFFECTATION SPÉCIFIQUE

Police Municipale





MAIRIE DE MORMOIRON

9, Place de la Mairie
84 570 MORMOIRON

accueil@ville-mormoiron.fr